



PLAN DE TRAVAIL 2022

Les stratégies et actions énumérées, proposées par la Présidence pro tempore (PPT) Argentine 2022 et enrichies par les membres, seront une contribution à la réalisation des objectifs communs dans chacun des axes thématiques.

1. REPRISSE ECONOMIQUE INCLUSIVE POST-COVID-19

Objectif : Promouvoir la reprise économique durable post-pandémie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dans une perspective inclusive et solidaire.

Stratégies : Approfondir le dialogue au niveau régional de la CELAC auprès des organismes financiers internationaux et régionaux et dans le cadre d'autres accords et mécanismes régionaux d'association et d'intégration, sur des aspects d'intérêt pour la reprise économique et générer des espaces de collaboration et des synergies pour leurs actions.

Promouvoir le travail décent pour la reprise économique durable et impulser l'adoption d'un parcours de travail visant à promouvoir l'employabilité des jeunes, tout en cherchant à supprimer le travail des enfants.

Développer la Réunion du groupe de travail de la CELAC en matière de travail et entreprendre des politiques actives en matière de travail et d'emploi axées sur les personnes et fondées sur le respect et la promotion des principes et des droits du travail, la justice sociale et l'inclusion.

Encourager le dialogue social institutionnalisé en tant que mécanisme de transition de l'informalité à la formalité, sur la base des recommandations spécifiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Favoriser des espaces et des instances de dialogue social institutionnalisé, étendu et participatif afin d'atteindre le consensus nécessaire à la reprise économique post-COVID 19 et afin de formuler et de mettre en œuvre des politiques qui s'attaquent aux inégalités et aux vulnérabilités préexistantes.

Discuter des stratégies de relance possibles en mettant un accent particulier sur les besoins spécifiques des pays de la région et étudier les tendances mondiales et les stratégies de relance d'autres régions pouvant avoir des impacts directs et indirects sur l'efficacité économique de la CELAC.

Échanger des approches sur la conception et la mise en œuvre d'un Fonds de résilience et de durabilité (RST) du Fonds monétaire international qui soit bénéfique pour les pays de la région, ayant une large éligibilité, des taux favorables et liés à un programme du Fonds monétaire international spécifiquement conçu pour le RST.

Entamer le dialogue régional sur l'importance d'accélérer le processus par lequel les Banques Multilatérales de Développement (BMD) de la région deviennent des titulaires de droits de tirage spéciaux avec des mécanismes pour leur redistribution aux pays ayant un besoin urgent de liquidité, dans des conditions favorables.

Coordonner la position des pays membres de la CELAC sur la nécessité de réformer l'Architecture Financière Internationale (AIF) en matière de dette et accroître l'influence de la région auprès des organismes et de groupes pertinents, y compris le G7, le G20, le G77 et le Fonds monétaire international.

2. STRATEGIE SANITAIRE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

<p>Objectif : Perfectionner la coordination des capacités nationales des pays de la région et les renforcer pour mieux faire face aux défis en matière sanitaire actuels et futurs, en promouvant une approche solidaire entre les pays de l'espace</p>
--

Stratégies : Faciliter l'accès aux vaccins produits en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que la production et distribution régionale de vaccins, diagnostiques, tests, matériel médical et traitements contre la COVID-19 et d'autres maladies

Poursuivre les réunions de coordination pour la mise en œuvre du Plan d'autosuffisance sanitaire proposé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), dans ses différents aspects, avec la participation de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), et de manière complémentaire et en synergie avec les actions et les initiatives des mécanismes de concertation et d'intégration régionaux déjà en place, réduire les doubles emplois.

Renforcer le travail du Réseau de spécialistes des agents infectieux et des maladies émergentes et ré émergentes de la CELAC.

Promouvoir l'établissement d'un Comité ad hoc au niveau régional pour la Négociation des prix des médicaments à coût élevé, ainsi qu'un Observatoire régional des prix des médicaments.

Coordonner la position des pays de la CELAC dans des forums régionaux et multilatéraux en matière sanitaire et en particulier à l'OMS.

Partager les connaissances entre les pays membres et, accessoirement, se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour répondre aux futures vagues de COVID et à d'autres pandémies.

Renforcer la coopération régionale et internationale entre les gouvernements, les développeurs, les fabricants de vaccins, les organisations multilatérales et les institutions financières pour atteindre l'autosuffisance sanitaire.

3. COOPERATION SPATIALE

Objectif : Renforcer les capacités spatiales régionales existantes et contribuer au développement de l'Agence spatiale d'Amérique latine et des Caraïbes (ALCE).

Stratégies : Soutenir la continuité des rencontres spatiales d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris la préparation d'une nouvelle rencontre au cours la PPTA.

Promouvoir le développement de l'institutionnalité et renforcer l'ALCE.

Encourager l'élargissement de la participation des membres de la CELAC à l'ALCE.

4. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION POUR L'INCLUSION SOCIALE

Objectif : Coopérer en matière de science, de technologie et d'innovation, pour traduire les progrès dans ce domaine en bien-être pour nos sociétés, dans une perspective d'inclusion sociale.

Stratégies : Continuer avec les Réunions ministérielles de science, technologie et innovation.

Renforcer des actions au niveau régional pour stimuler la contribution de la science, la technologie et l'innovation, pour ajouter de la valeur à la production de chaque pays d'Amérique latine et des Caraïbes, contribuant ainsi à la modification de la matrice d'exportation de la région.

Coordonner des Séminaires en matière de science, de technologie et d'innovation, y compris des activités sur les meilleures pratiques en matière de systèmes de gestion des immobilisations incorporelles, de transfert de technologie et de propriété intellectuelle.

Promouvoir l'échange scientifico-technique entre les États membres et la diplomatie scientifique.

Améliorer les capacités de production et la formation de RRHH, afin de parvenir à une réduction de la fracture numérique entre les personnes et les pays.

5. GESTION INTEGRALE DU RISQUE DE CATASTROPHES

Objectif : Renforcer la capacité de réponse et de gestion régionale face aux risques de catastrophes

Stratégies : Poursuivre la mise en œuvre et la mise en place du Fonds CELAC pour la Réponse globale aux catastrophes.

Convoquer à une Réunion de Hauts fonctionnaires sur la Gestion globale des risques de catastrophes, avec la participation des autorités compétentes des gouvernements nationaux des pays membres et des mécanismes sous-régionaux de Gestion des risques de catastrophes, à savoir : CDEMA (CARICOM), CEPREDENAC, CAPRADE et RMAGIR.

Analyser la pertinence de relancer le Groupe de travail sur l'assistance humanitaire et les catastrophes dans le cadre de la CELAC, ainsi qu'une articulation avec d'autres instances régionales, pour éviter des chevauchements.

Évaluer les possibilités de formation d'un volontariat régional pour la Gestion des risques de catastrophes : articuler les organismes spécifiques nationaux et sous-régionaux de prévention, d'atténuation et de réponse avec des communautés et des groupes vulnérables.

6. ÉDUCATION

Objectif : Approfondir l'intégration de l'éducation et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays membres de la CELAC.

Stratégies : Coordonner une Réunion des Ministres de l'éducation d'Amérique latine et des Caraïbes sur la base des dialogues programmés et en tenant compte des expériences et des progrès atteints par les mécanismes régionaux dans ce domaine.

Renforcer les Dialogues sur la construction d'un espace pour l'enseignement supérieur UE-CELAC, avec la mise en commun des efforts et la promotion des synergies déjà en place (exemple : Initiative conjointe CELAC-UE sur la recherche et l'innovation (JIRI).

Promouvoir le Dialogue de haut niveau sur les stratégies d'éducation dans un contexte de changement, tenant compte notamment de l'incorporation de la formation professionnelle et l'apprentissage permanent en tant qu'élément essentiel des politiques d'emploi.

7. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET AGENDA CELAC CONTRE LA CORRUPTION

Objectif : Échanger des expériences et de bonnes pratiques en matière de renforcement institutionnel et de lutte contre la corruption.

Stratégies : Continuer à développer le Programme de travail pour 2022 du Groupe de travail spécialisé dans la prévention et la lutte contre la corruption et avancer dans la réalisation des engagements établis dans la mise en œuvre des axes suivants du programme de travail identifiés comme prioritaires : Éthique et intégrité dans le service public ; intégrité des entreprises et les partenariats public-privé ; et le gouvernement ouvert et les données ouvertes pour prévenir et combattre la corruption.

8. SECURITE ALIMENTAIRE

Objectif : Développer et promouvoir des politiques publiques, des programmes et des actions concrètes qui mettent l'accent sur l'alimentation, la nutrition, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la lutte contre la pauvreté et la faim

Stratégie : Promouvoir le relancement du Plan de Sécurité alimentaire, nutrition et éradication de la faim de la CELAC (SAN CELAC).

Organiser des séminaires virtuels de Coopération internationale et d'innovation pour le Développement agricole, en veillant tout particulièrement à assurer la sécurité alimentaire, et des réunions des organismes publics liés au développement agricole.

Mener des projets de coopération dans ce domaine, tels que l'Accord de coopération en matière de sécurité alimentaire proposé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (FAO).

Évaluer la possibilité de liaison entre le Groupe de travail sur l'aide humanitaire et les catastrophes et le Groupe de travail sur l'agriculture familiale et le développement rural, pour la réalisation d'actions conjointes dans le cadre de la Stratégie régionale pour la gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine et les Caraïbes 2018-2030, promue par la PPT d'El Salvador.

9. DIALOGUE AVEC LES PARTENAIRES EXTRAREGIONAUX

Objectif : Consolider la présence de la CELAC dans le monde et donner continuité aux réunions ministérielles préalables ainsi que le suivi correspondant des engagements pris.

Stratégie : Coordonner des réunions avec l'Union européenne (UE), la Chine, l'Inde, la Russie, l'Union africaine, entre autres.

Approfondir le dialogue avec les organismes internationaux.

Faire progresser la mise en œuvre du “Plan d'action conjoint Chine-CELAC pour la coopération dans des domaines clés (2022-2024), adopté lors de la IIIème réunion du Forum ministériel CELAC-Chine.

Concevoir un outil de suivi des objectifs établis lors des échanges extrarégionaux.

10. INTEGRATION DE L'INFRASTRUCTURE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Objectif : Promouvoir le renforcement de la connectivité régionale.

Stratégies : Établir une ligne de base pour l'analyse de projets d'intégration, visant à harmoniser, dans la mesure du possible, les stratégies régionales, sous-régionales et nationales en matière d'infrastructure.

Développer l'Évaluation des projets d'intégration des transports, de l'énergie et des communications, avec la participation éventuelle, entre autres, de la Banque de développement d'Amérique latine (CAF), la Banque de développement des Caraïbes, la Banque centroaméricaine d'intégration économique (BCIE) et de la Banque interaméricaine de développement (BID).

Créer un espace d'articulation entre les entreprises ferroviaires publiques compétentes, dans le but de renforcer l'infrastructure des liaisons ferroviaires régionales, notamment compte tenu de la reprise du trafic de passagers et de marchandises.

Discuter des lignes de financement possibles par la Banque de développement régionale, pour le développement d'infrastructures durables et de qualité permettant d'améliorer l'intégration et la connectivité à l'intérieur, entre les pays et à l'extérieur de la région.

Étudier des instruments potentiels et innovants de financement d'infrastructures qui permettent le développement de projets d'intégration conjoints entre les pays de la région, renforçant les impacts directs et indirects sur la performance économique de notre région.

11. COOPERATION ENVIRONNEMENTALE

Objectifs : Promouvoir l'évaluation et le suivi de la réalité régionale sur la base du cadre de suivi des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030

Stratégies : Impulser une plateforme de dialogue régional pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques environnementales développées à partir de programmes de coopération internationale, notamment en rapport avec le haut niveau de vulnérabilité de la région et les défis qu'elle confronte pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et l'accomplissement des objectifs ambitieux établis en matière d'atténuation. Ainsi qu'une adaptation au changement climatique, y compris la lutte contre la déforestation et la transition énergétique.

Demander à la CEPAL l'élaboration d'une étude sur l'état des lieux et les principaux défis auxquels la région est confrontée en matière environnementale, en particulier à la lumière de l'agenda 2030 et des objectifs pertinentes du cadre de suivi des ODD, ainsi qu'une étude qui calcule les besoins de la région pour financer sa transition vers une économie à faible émission de carbone et résilient au climat, et afin de mettre en œuvre ses politiques nationales en matière de changement climatique et de biodiversité.

Appeler à des dialogues régionaux qui réunissent les secteurs des ministères des Affaires étrangères responsables des négociations internationales sur l'environnement et les ministères ou agences chargés de la mise en œuvre de la politique environnementale au niveau national, dans le but d'échanger des expériences et de bonnes pratiques sur des sujets spécifiques qui pourraient être identifiés pour l'agenda (par exemple, le changement climatique, la qualité de l'air, la pollution par plastiques, etc.).

Promouvoir, par ces dialogues, des synergies entre les différents forums régionaux réunissant des ministres ou des autorités chargés de l'environnement, tels que le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et le Sous-groupe de travail 6 sur l'environnement du MERCOSUR, entre autres.

12. DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA QUALITE OPERATIONNELLE DE LA CELAC

Objectifs : Renforcement institutionnel de la CELAC
--

Stratégies : Consolider un espace de dialogue et de concertation régionale pour renforcer politiquement les actions développées par la CELAC et faciliter le processus de renouvellement de leaderships.

Réactiver le Quartet de la CELAC, composé de l'État qui détient la PPT, l'Etat qui lui a précédé en cette responsabilité, et celui qui lui succèdera et, en plus, un Etat membre de la CARICOM représenté par sa PPT, en tant que plate-forme de dialogue au sein de la CELAC et avec les partenaires extrarégionaux, dans les marges de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'établissement d'un mécanisme de rotation sera une priorité pour le premier semestre de 2022.

Coordonner un calendrier annuel de réunions sectorielles, en conservant les sujets développés lors de chaque PPT parmi ceux approuvés dans le plan de travail annuel pour éviter les doubles emplois et la dispersion thématique.

Coordonner les interventions et les positions communes dans le cadre du Système des Nations Unies et d'autres forums multilatéraux sur les questions qui génèrent un consensus des membres et qui viennent intégrer le riche patrimoine de la CELAC et avancer dans d'autres d'intérêt régional.

13. AMELIORER LA SITUATION ET LA CONDITION DES FEMMES DANS LES PAYS MEMBRES

Objectif : Récupération durable avec égalité de genre

Stratégies : Contribuer au développement de politiques favorisant l'autonomie économique des femmes par leur participation plus importante sur le marché du travail et à l'entrepreneuriat à grande échelle, ainsi que l'accès aux postes hiérarchiques et décisionnels, en tenant compte de la dimension sociale du travail des femmes, la promotion de la co- responsabilité, l'égalité d'opportunités en matière de travail et l'égalité des salaires.

Mettre l'accent sur le rôle des tâches ménagères, comme un droit, un travail et un besoin essentiel et universel, et reconnaître l'effet multiplicateur de l'économie des soins, en termes de participation des femmes au travail, le bien-être des personnes, la redistribution, la croissance économique, et l'impact macroéconomique ; ainsi que le fait que son répartition inégale affecte directement les possibilités de développement professionnel des femmes, leur insertion sur le marché du travail et, en définitive, leur autonomie économique.

14. TRANSFORMATION NUMERIQUE ET COOPERATION

Objectif : Promouvoir la convergence des stratégies de transformation numérique.

Stratégies : Renforcer la recherche, le développement et l'innovation de solutions numériques pour le développement productif, l'inclusion numérique et le développement des ressources humaines des pays ; utiliser de manière pacifique et responsable les technologies de l'information et de la communication visant à maintenir un cyberspace sûr, ouvert, stable et accessible, la promotion de l'utilisation des technologies émergentes.

Promouvoir le développement d'initiatives pour l'utilisation pacifique et responsable des technologies de l'information et de la communication visant à maintenir un cyberspace sûr, ouvert, stable et accessible, en garantissant de manière adéquate la protection des données personnelles et la vie privée.

Favoriser l'utilisation des technologies avancées et émergentes, en particulier l'application de l'intelligence artificielle, big data tout en garantissant l'application éthique de ladite technologie pour tous les citoyens et la technologie des réseaux mobiles et des infrastructures de connectivité, de manière convergente et interopérable, en tenant compte des aspects de promotion de l'investissement, d'équité, de transparence, de responsabilité, de sécurité, de respect de la vie privée et de non-discrimination.

15. CULTURE

Objectifs : Souligner le rôle de la culture dans la promotion de l'unité et de l'intégration régionales, en la reconnaissant comme l'espace idéal pour l'expression de notre riche diversité et en réaffirmant ainsi l'identité de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Stratégies : Réintroduire la dimension culturelle dans l'agenda de la CELAC, en ratifiant l'actualité des principes et objectifs qui ont conduit à la constitution de la Réunion des ministres de la culture en 2013, qui a tenu sa dernière réunion à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, en octobre 2016.

Mettre à jour et adapter le Plan d'action en faveur de la culture 2015-2020, pour la promotion de la culture et les industries culturelles en tant qu'une partie importante et croissante de nos économies, cherchant à renforcer l'articulation avec les bureaux régionaux de l'UNESCO, et avec les programmes et les initiatives de soutien aux industries culturelles régionales, tels que ceux du Secrétariat Général Hispano-américain (SEGIB), la promotion de la culture et les industries culturelles comme une partie importante et prospère de nos économies. Également, la Réunion des ministres de la culture pourrait également être l'occasion de favoriser le dialogue régional dans la perspective de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult), UNESCO/Mexique, 2022.